

# Règlement

---

## 1 Nombre d'heures allouées par personnes

- Chaque personne a droit à **2 heures de réservation**.
- Une fois les heures jouées, **le solde est automatiquement ajusté**.
- **5 heures (invitations)** sont à la disposition de chaque membre pour jouer avec des non-membres. Ce solde est renouvelé chaque année.

## 2 Réservations

- Il est possible de réserver les courts dès l'ouverture de la saison jusqu'à la clôture. Les dates seront communiquées aux membres chaque année.
- Du lundi au dimanche de 09h00 à 22h00 par **tranche de 60 min**.
- Réservation de 2 heures (max) consécutives de 09h00 à 18h00 du lundi au vendredi.
- Réservation de **1 heure (max.)** consécutives de **18h00 à 22h00** du **lundi au vendredi**.
- Réservation de **1 heure (max.)** consécutives de **09h00 à 22h00** du **samedi au dimanche**.

- Une seule réservation par personne et par jour est autorisée.
- Les personnes qui réservent sont les même qui iront jouer.
- Il est possible de jouer sans réserver pour autant que les courts soient libres.

### 2.1 Restriction Juniors

Les règles de l'article N°2 s'appliquent également aux juniors, sauf pour le point suivant :

- Les juniors (jusqu'à 16 ans) ne peuvent réserver **du lundi au vendredi que jusqu'à 18h00 s'ils jouent avec d'autres juniors**.

## 3 Agenda

- Il est possible de réserver **2 semaines à l'avance**.

## 4 Liste des membres

- La liste des membres est tenue à jours par un seul responsable (désigné par le comité).
- Tous **changements d'e-mail** doit être communiqué via [webmaster@tc-avenches.ch](mailto:webmaster@tc-avenches.ch)

## 5 Mot de passe

- Chaque membre est invité à changer son mot de passe personnel lors de sa première connexion.
- En cas d'oubli du mot de passe, veuillez contacter [webmaster@tc-avenches.ch](mailto:webmaster@tc-avenches.ch) ou suivre la procédure de récupération de mot de passe via le site de réservation.

## 6 Droits administrateurs

- Les administrateurs ont la possibilité de supprimer les réservations qui ne respectent pas ce règlement.
- Les moniteurs de tennis ont des droits spécifiques pour la réservation de leurs cours de tennis.

## 7 Règlement

- Chaque membre est tenu de respecter ce règlement dès le 01.03.2014.
- En cas de non-respect du règlement, une exclusion du système de réservation est possible.